

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, 1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 16 mai 2019, la députée de Sainte-Marie–Saint-Jacques déposait à l'Assemblée nationale l'extrait d'une pétition signée par 1 777 pétitionnaires, demandant que le gouvernement du Québec impose un cours d'éthique environnementale obligatoire au niveau collégial.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur est conscient des enjeux environnementaux et de la nécessité que les jeunes y soient sensibilisés. Ces enjeux représentent un défi de taille qui implique la responsabilisation, la mobilisation et la concertation des communautés, des organisations publiques et privées ainsi que de l'ensemble de la population.

Afin de contribuer à cette prise de conscience essentielle, le Ministère propose des programmes d'études favorisant une éducation environnementale à chacun des ordres d'enseignement.

À la formation générale des jeunes, le Programme de formation de l'école québécoise, notamment par le domaine général de formation *Environnement et consommation*, cible les besoins des élèves et vise à répondre aux importantes attentes sociales à cet égard, et ce, par une diversité de matières tout au long du parcours scolaire.

... 2

Au collégial, ce sont entre autres les cours de philosophie ou d'*humanities*, prévus à la formation générale, qui amènent l'élève à se situer de façon critique et autonome par rapport aux valeurs éthiques de son époque. À titre d'exemple, la compétence de philosophie de la formation générale propre vise à développer chez l'étudiant la faculté de porter un jugement sur des problèmes éthiques et politiques de la société contemporaine. L'élève développe ainsi une conscience citoyenne qui l'amène à se positionner par rapport au rôle politique, social et professionnel qu'il peut jouer au sein de sa communauté, notamment en matière environnementale.

Par conséquent, le Ministère estime que le parcours scolaire actuel, tant chez les jeunes que chez les adultes, offre des composantes de formation permettant le développement des compétences essentielles à une prise de conscience et à la mise en œuvre d'un comportement éthique. Ce sont ces compétences qui contribuent, entre autres, à mieux comprendre la nature, la complexité ainsi que les dynamiques des phénomènes et problématiques environnementaux.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre,



JEAN-FRANÇOIS ROBERGE